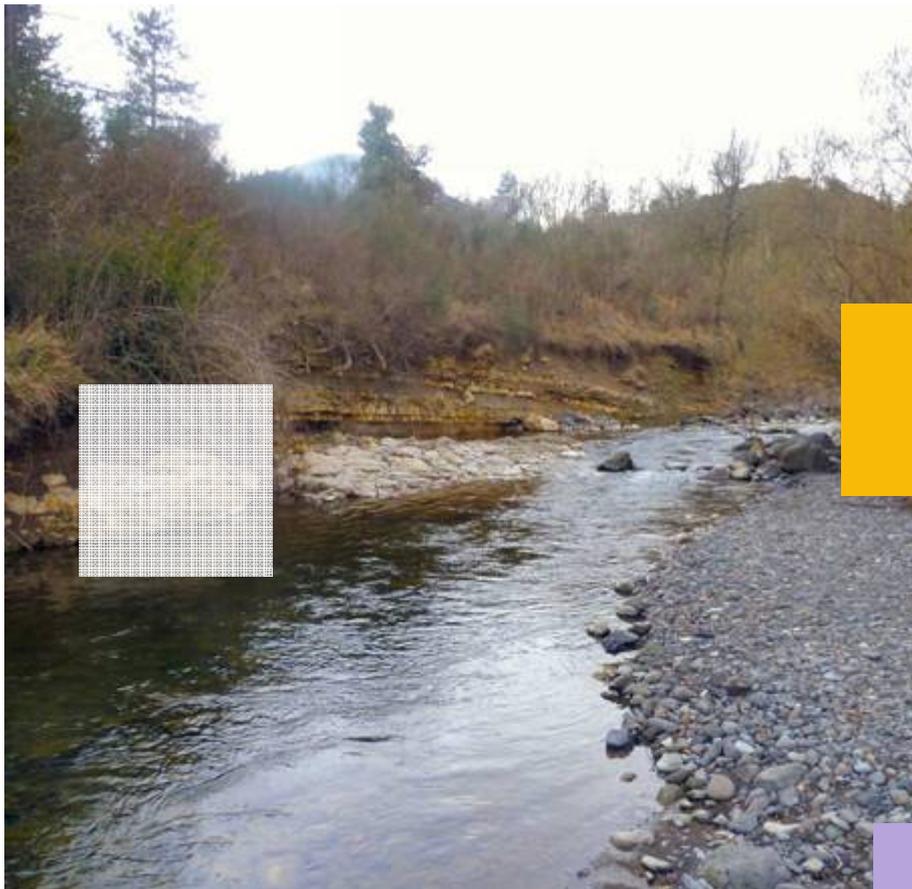


ÉTUDES D'ESTIMATION DES VOLUMES PRÉLEVABLES GLOBAUX



Sous bassin versant de la Payre et du Lavézon

Rapport intermédiaire Phase 5 et 6 – Juillet 2012

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION.....	3
2	RAPPEL DES CONCLUSIONS DE LA PHASE 4	5
2.1	Synthèse des débits biologiques déterminés.....	5
2.2	Principales conclusions de la phase 4.....	6
3	DETERMINATION DES VOLUMES PRELEVABLES	8
3.1	Rappel des éléments quantitatifs liés aux usages de l'eau.....	8
3.2	Propositions de volumes prélevables	11
4	RESSOURCE NATURELLE ET SEUILS REGLEMENTAIRES	14
4.1	Propositions de DOE	14
4.2	Retour sur le phénomène des éclusées.....	15
5	CONCLUSION DE L'ETUDE.....	18

SOMMAIRE DES FIGURES

Figure 1 :	Carte de localisation des 7 sites d'acquisition Estimhab.....	5
Figure 2 :	Synthèse des Débits Biologiques expertisés pour les points de référence des différents bassins étudiés et les niveaux de contraintes subis par les milieux.....	6
Figure 3 :	Prélèvements AEP actuels par sous bassin (moyennes 2002-2009)	8
Figure 4 :	Evolution des prélèvements AEP sur les bassins (données AE RM&C).....	9
Figure 5 :	Synthèse des scénarios autour des prélèvements AEP.....	10
Figure 6 :	Volumes prélevables en fonction du niveau de contrainte imposé (bassin Payre).....	12
Figure 7 :	Proposition de DOE aux points de référence	14
Figure 8 :	Exemple de pics de débit (éclusées) sur la Payre	15
Figure 9 :	Localisation de la station sur la Véronne, installée le 07/03/2012.....	16
Figure 10 :	Photo de la station sous le pont du lieu-dit "La Parente"	16
Figure 11 :	Hauteurs mesurées sur la Véronne à Chomérac	17

1 INTRODUCTION

Présentation et objectifs de l'étude

La circulaire du 30 juin 2008 sur la résorption des déficits quantitatifs et la gestion collective d'irrigation fixe les objectifs généraux visés pour le retour à l'équilibre quantitatif :

- Mise en cohérence des autorisations de prélèvements et des volumes prélevables (au plus tard fin 2014)
- Dans les bassins où le déficit est particulièrement lié à l'agriculture, la constitution d'organismes uniques regroupant les irrigants sur un périmètre adapté et répartissant les volumes d'eau d'irrigation

Les grandes étapes pour atteindre ces objectifs sont les suivantes :

- 1- Détermination des volumes maximums prélevables, tous usages confondus ;
- 2- Concertation entre les usagers pour établir la répartition des volumes ;
- 3- Mise en place de la gestion collective de l'irrigation, à partir des données des études volumes prélevables : définition des bassins nécessitant un organisme unique, leur périmètre, la désignation de l'organisme et enfin la révision des autorisations de prélèvement.

La première grande étape de ce processus est la fixation des volumes maximums prélevables, tous usages confondus, objet de la présente étude.

Pour mémoire, les 6 phases de l'étude sont les suivantes :

Phase 1 : Caractérisation des sous bassins et aquifères et recueil de données complémentaires

Phase 2 : Bilan des prélèvements existants, analyse de l'évolution

Phase 3 : Impact des prélèvements et quantification des ressources existantes

Phase 4 : Détermination des débits minimum biologiques

Phase 5 : Détermination des volumes maximum prélevables et des Débits Objectif d'Etiage

Phase 6 : Proposition de répartition des volumes entre les usages

Le présent rapport compile les éléments de phase 5 et 6.

2 RAPPEL DES CONCLUSIONS DE LA PHASE 4

2.1 SYNTHÈSE DES DÉBITS BIOLOGIQUES DÉTERMINÉS

La Phase 4 de l'étude a permis de déterminer des débits biologiques en 7 points du bassin. Ils correspondent aux points de référence définis sur le bassin.

- PAY1 : Payre amont confluence Véronne
- VER1 : Véronne
- PAY2 : Payre intermédiaire, amont confluence Ozon
- OZO1 : Ozon
- PAY3 : Payre aval
- LAV1 : Lavézon amont confluence Rieutord
- RIE1 : Rieutord

Leur localisation est rappelée sur la carte ci-dessous.

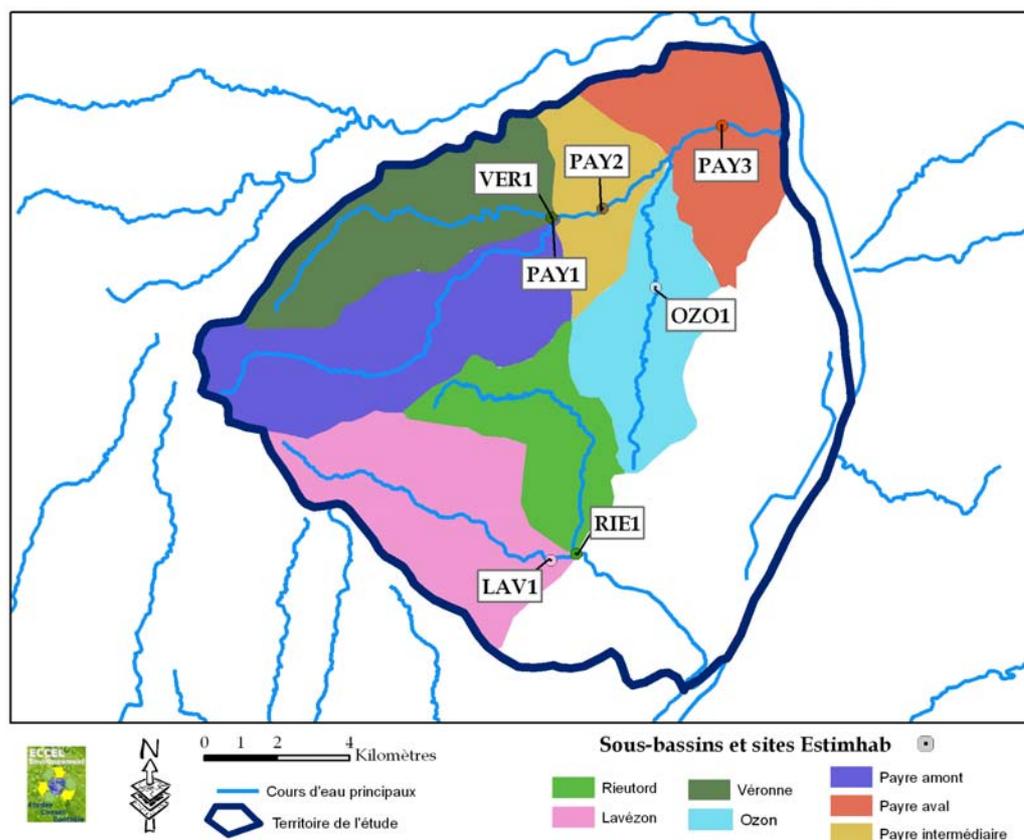


Figure 1 : Carte de localisation des 7 sites d'acquisition Estimhab

Les valeurs de débits biologiques déterminées sont résumées dans le tableau ci-après. Les valeurs qui y sont exposées font partie d'une expertise globale où les exigences environnementales ne doivent pas occulter les besoins et les usages locaux, abordés dans les autres phases de cette étude.

De plus, la comparaison avec les indicateurs hydrologiques naturels déterminés en phase 3 montre bien que les valeurs de débits biologiques déterminées dans cette phase de l'étude sont, la plupart du temps, difficilement atteignables.

Les niveaux de contrainte ou de fragilisation du milieu sont également présentés. Il peut s'agir de caractéristiques de débits (hydrologie naturelle faible voire assècs récurrents) et/ou de conditions morphologiques inadéquates avec un bon état des peuplements.

Mais il est important de comprendre que, dans les objectifs de gestion à définir, il convient simplement de tenir compte de ces éléments et de conserver une dynamique la plus proche possible du régime naturel et ainsi s'éloigner, autant que faire se peut, d'un régime réservé.

DB proposé en fonction du calendrier (m3/s)		Mois											
Bassin	Sous-bassin	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
Payre	Payre Amont	0.500			0.200			0.500					
	Véronne	0.350			0.100			0.350					
	Payre intermédiaire	1.000			0.300			1.000					
	Ozon	0.200			0.035			0.200					
	Payre aval	0.600 - ?			0.400			0.600 - ?					
Lavézon	Lavézon amont	0.400			0.075			0.400					
	Rieutord	0.180			0.020			0.180					

	Milieu très fortement contraint par l'hydrologie naturelle
	Milieu contraint par l'hydrologie naturelle, les assècs ou les conditions morphologiques
	Milieu moins contraint

Figure 2 : Synthèse des Débits Biologiques expertisés pour les points de référence des différents bassins étudiés et les niveaux de contraintes subis par les milieux

2.2 PRINCIPALES CONCLUSIONS DE LA PHASE 4

Les gains de SPU sont négligeables quelle que soit la baisse des prélèvements puisque ceux-ci sont très faibles et les marges de manœuvre pour améliorer la situation sont donc extrêmement limitées.

A ce stade de l'étude, on peut donc dire que le secteur est donc contraint naturellement. Clairement, diminuer les prélèvements sur ce territoire aurait un impact négligeable en termes d'habitats piscicoles.

Les valeurs de DB déterminées à l'issue de la mise en œuvre du protocole Estimhab sur les bassins versants concernés et de l'expertise globale qui s'en est suivie sont majoritairement supérieures aux débits d'étiage des cours d'eau.

Ces objectifs élevés de débit pour les cours d'eau impliqueraient assez immédiatement des volumes prélevables nuls sur les bassins considérés, même si l'étude a montré que ces prélèvements ne sont pas les principaux responsables de la fragilité hydrologique du milieu vis-à-vis des peuplements.

Il conviendra toutefois, dans les phases ultérieures de l'étude, de prendre en compte la réalité de ces prélèvements mais également des conditions hydrologiques naturelles avec les gains objectifs d'habitats atteignables.

Il ne peut donc être recommandé pour ce bassin que de ne pas aggraver la situation actuelle par l'ajout de prélèvements supplémentaires. Les milieux sont déjà naturellement contraints et fragiles et tout prélèvement existant ou à venir se doit/devra d'être abordé et analysé avec la plus grande précaution.

3 DETERMINATION DES VOLUMES PRELEVABLES

En tout état de cause, le niveau de contrainte de l'hydrologie naturelle d'été sur le milieu naturel est fort. De ce fait, et en théorie, la ressource prélevable dans les eaux superficielles est nulle en été. Pour le moins, **les prélèvements qui s'exercent aujourd'hui sur le bassin versant ne devront pas être augmentés, de manière à ne pas aggraver la situation.**

3.1 RAPPEL DES ELEMENTS QUANTITATIFS LIES AUX USAGES DE L'EAU

Bien conscient de cette situation, l'usage agricole a depuis longtemps déconnecté ses prélèvements de la ressource du bassin, en organisant un réseau d'adduction sous pression s'alimentant directement depuis le Rhône.

Concernant l'usage AEP, la phase 2 de l'étude a permis d'évaluer ses termes quantitatifs à 1,85 Mm³ par an en moyenne.

Le tableau suivant présente les prélèvements actuels, par sous bassin (moyennes 2002-2009).

Sous bassin	Volume moyen annuel prélevé (Mm ³)	Débit moyen (l/s)	Débit mensuel de pointe (l/s)
La Payre (amont Vérone)	0.381	12	12
La Véronne	0	0	0
La Payre intermédiaire	0	0	0
L'Ozon	0	0	0
La Payre aval	1.137	36	49
Le Lavézon (amont Rieutord)	0.073	2	3
Le Rieutord	0	0	0
Le Lavézon aval	0.254	8	10
TOTAL BV	1.85	59	74

Figure 3 : Prélèvements AEP actuels par sous bassin (moyennes 2002-2009)

Le graphe suivant présente leur évolution depuis 1997, par bassin et par ressource.

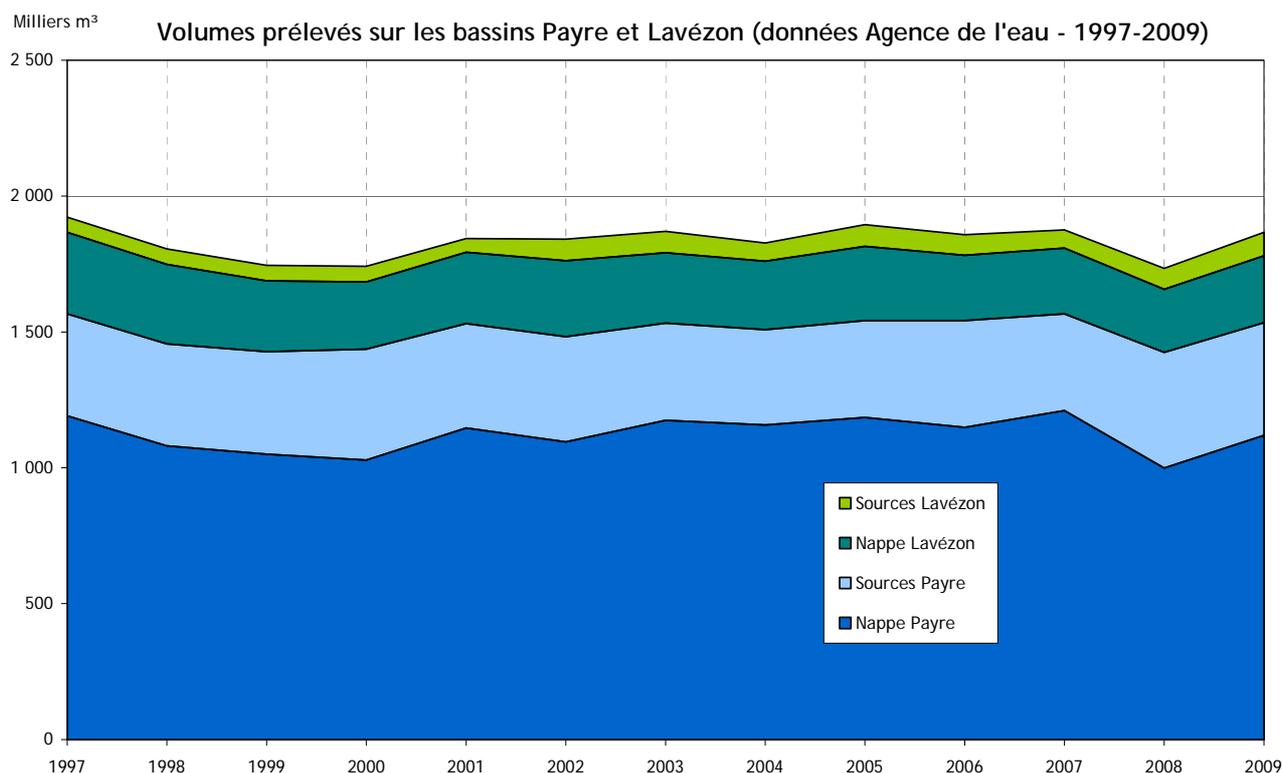


Figure 4 : Evolution des prélèvements AEP sur les bassins (données AE RM&C)

Néanmoins, ceux-ci pourraient évoluer dans les années à venir du fait de l'augmentation de la population (2008 est l'année de référence), d'interconnexions avec le bassin de Privas et le réseau de Meysse-Rochemaure, et de la création du Centre Européen de Nouvelles Technologies. Ces hausses de besoins impacteront principalement le prélèvement dans la nappe de la Payre (Syndicat Ouvèze-Payre).

Elles pourraient être compensées par des économies d'eau liées à des améliorations des rendements de réseau (économie potentielle de 140 000 m³/an), une moindre sollicitation des sources du Lac en tête de bassin versant (volume économisable non connu), ou bien par la création d'un nouveau point de captage de sécurisation dans la nappe alluviale de la Drôme sur la commune de Loriol (lieu-dit Les Ventis).

Le tableau suivant résume ces éléments de scénarios liés aux prélèvements d'eau potable, répartis entre Payre et Lavézon. Le bassin de la Payre, et notamment le puits dans la nappe alluviale, est la ressource qui pourrait voir les plus fortes augmentations. A noter que sur le Lavézon, les prélèvements AEP (0,33 Mm³/an) arrivent en limite des autorisations administratives (sauf révision non intégrée dans les bases ARS).

Synthèse des scénarios des besoins AEP									
BASSIN	Payre amont	Payre aval	Véronne, Payre médiane et Ozon	Lavézon amont	Lavézon aval	Rieutord	TOTAL		
Volume annuel autorisé	0.47 Mm ³	2.92 Mm ³	0 Mm ³	0.03 Mm ³	0.29 Mm ³	0 Mm ³	3.71 Mm ³	Horizon 2015	Horizon 2021
Volume annuel moyen prélevé	Référence "étude VP" 2015 0.38 Mm ³	Référence "étude VP" 2015 1.14 Mm ³	Référence "étude VP" 2015 0 Mm ³	Référence "étude VP" 2015 0.07 Mm ³	Référence "étude VP" 2015 0.25 Mm ³	Référence "étude VP" 2015 0 Mm ³	Référence "étude VP" 2015 1.85 Mm ³	Horizon 2015	Horizon 2021
Situation actuelle non changée	Horizon 2021 0.46 Mm ³	Horizon 2021 1.39 Mm ³	Référence "étude VP" 2021 0 Mm ³	Horizon 2021 0.09 Mm ³	Horizon 2033 0.31 Mm ³	Horizon 2033 0 Mm ³	2.05 Mm ³	2.05 Mm ³	2.25 Mm ³
Rendement de 80% généralisé	0.40 Mm ³	1.21 Mm ³	-	0.06 Mm ³	0.25 Mm ³	-	1.71 Mm ³	1.91 Mm ³	2.11 Mm ³
Interconnexion avec le SEBP (370 000 m ³) + Rendement 80%	Non concerné	1.45 Mm ³	-	Non concerné	Non concerné	-	2.08 Mm ³	2.28 Mm ³	2.48 Mm ³
Création du CENT	Non concerné	Volume supplémentaire non connu	-	Non concerné	Non concerné	-	Volume supplémentaire non connu	Volume supplémentaire non connu	Volume supplémentaire non connu
Economies d'eau source du Lac	Volume économisable non connu	Non concerné	-	Non concerné	Non concerné	-	Volume économisable non connu	Volume économisable non connu	Volume économisable non connu
Sécurisation du réseau avec captage des Ventis	Non concerné	Volume transféré non connu	-	Non concerné	Non concerné	-	Volume transféré non connu	Volume transféré non connu	Volume transféré non connu

Figure 5 : Synthèse des scénarios autour des prélèvements AEP

3.2 PROPOSITIONS DE VOLUMES PRELEVABLES

Dans ces conditions, l'éventail de propositions de volumes prélevables peut s'ouvrir plus ou moins, selon l'horizon temporel qui est visé et selon le niveau d'ambition et/ou de contrainte qu'on décide de porter, soit sur l'usage premier de la ressource en eau du bassin, soit sur le milieu naturel. Il ne s'agit donc pas, dans cette étude, d'imposer des volumes prélevables, mais de faire des propositions techniques et d'apporter des éléments pour la réflexion et la future concertation.

Hormis une suppression complète de l'utilisation de la ressource des bassins Payre et Lavézon, **qui n'est pas envisagée ici**, la situation la moins contraignante pour le milieu naturel est d'envisager un gel des prélèvements AEP, c'est-à-dire de considérer comme volume prélevable pour l'AEP le niveau d'usage actuel, auquel on soustrait les économies potentielles d'eau obtenues par l'augmentation des rendements (scénario à 1,44 Mm³ pour la Payre et 0,27 Mm³ pour le Lavézon). **Dans ce cas, le niveau de contrainte qu'on fait peser sur les usagers est forte** (nécessité de hausse de rendement, recherche de nouvelles ressources extérieures, etc.).

A l'opposé de cette situation, si on considère que la ressource du bassin doit pouvoir fournir les besoins actuels et à venir sans "restriction" : cela correspond au scénario à l'horizon 2021 (+22% de population) avec sollicitation plus grande due à l'interconnexion avec le SEBP (scénario à 2,48 Mm³). **Dans ce cas, la pression exercée sur le milieu naturel est plus forte.**

La figure ci-dessous illustre, pour le bassin de la Payre, cette notion des niveaux de contrainte du point de vue du milieu naturel ou de celui de l'usage. Pour le Lavézon, les scénarios sont moins nombreux.

Sans être obligatoirement les extrêmes des scénarios plausibles, ils représentent les fourchettes haute et basse des évolutions quantifiables.

Les économies d'eau réalisées aux sources du Lac et la sécurisation du captage des Ventis (volumes non encore quantifiés) viendront bien entendu nuancer ces volumes.

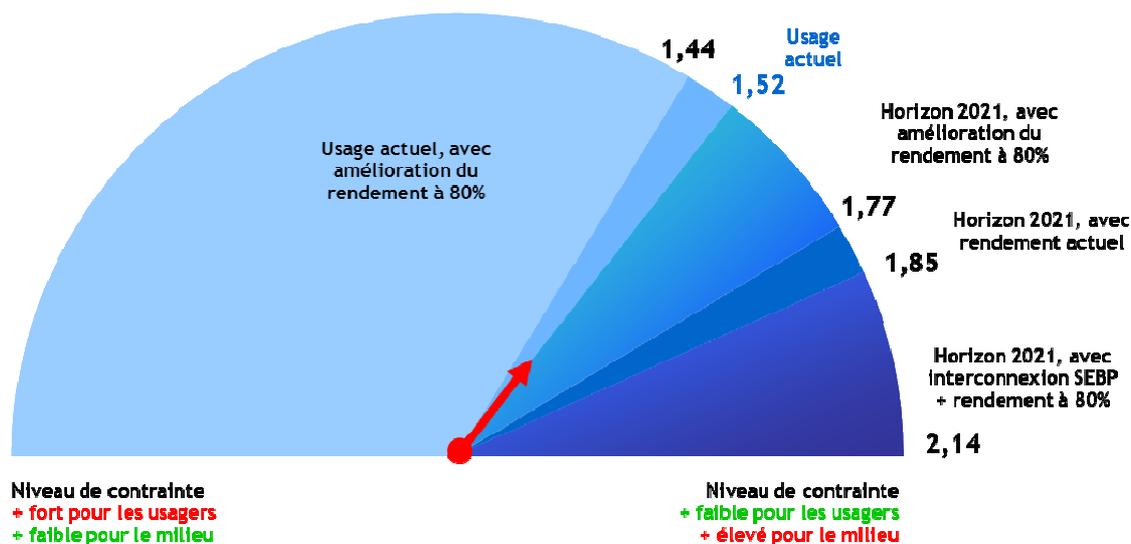
Volumes prélevables proposés pour l'AEP en Mm³ (bassin de la Payre amont et aval))

Figure 6 : Volumes prélevables en fonction du niveau de contrainte imposé (bassin Payre)

Par ailleurs, ces éléments sont également à nuancer en fonction de la localisation des points de captages : en effet, les plus gros prélèvements du territoire sont situés tout en aval des bassins versants et n'ont pas d'impact sur une majeure partie du linéaire de cours d'eau. Les linéaires impactés par les deux prélèvements en nappe sont respectivement de 1,3 km pour la Payre et 1 km pour le Lavézon. A l'inverse, les captages amont impactent un grand linéaire de cours d'eau : 16 à 17 km pour la Payre et 13 à 14 km pour le Lavézon.

Ainsi, l'impact de ces prélèvements amont, même s'il est plus restreint en terme de volume et débit, reste spatialement très fort. En revanche, l'impact des prélèvements aval s'exprime très peu sur les bassins Payre et Lavézon, mais beaucoup plus sur le milieu récepteur aval, c'est-à-dire le Rhône. C'est sans doute lors de l'analyse de cet axe majeur qu'il sera nécessaire d'étudier l'impact de ces deux captages (cf. "étude de gestion quantitative du Rhône en basses eaux"). Par ailleurs, l'extrême proximité du Rhône à cet endroit ne permet pas d'extrapoler les analyses sur le contexte piscicole depuis le site Estimhab PAY3. Il apparaît donc une hiérarchisation des niveaux de contrainte sur le milieu, non pas seulement en fonction des volumes prélevés, mais aussi vis-à-vis de leur impact spatial.

En tout état de cause, l'extrême tension sur les milieux aquatiques ne permettent pas d'envisager des hausses de prélèvements AEP sur les bassins Payre et Lavézon.

Ainsi, il est préconisé un gel des prélèvements AEP sur ces bassins, avec la hiérarchisation suivante des priorités :

1. Usage actuel sur Payre amont et Lavézon amont
2. 0 m³ sur Véronne, Payre intermédiaire, Ozon et Rieutord
3. Usage actuel sur les nappes alluviales aval, en attendant des préconisations plus globales de l'étude Rhône. Il s'agit avant tout d'établir un "principe de précaution" pour ces secteurs.

A ce stade, l'étude n'a pas d'éléments techniques suffisants pour mesurer l'impact sur les milieux des prélèvements en nappe à l'aval des bassins versants (absence de modèles de nappe et de modèles d'habitat sur ces secteurs) : c'est la raison principale pour laquelle seul un principe de précaution apparaît ici. Ainsi, toute augmentation des volumes prélevés sur ces secteurs devra faire l'objet d'une analyse fine des impacts sur la nappe et les milieux superficiels annexes.

4 RESSOURCE NATURELLE ET SEUILS REGLEMENTAIRES

4.1 PROPOSITIONS DE DOE

Le DOE doit être respecté en moyenne mensuelle. Il s'agit d'un débit de planification et de gestion à long terme, mais pas un outil de gestion de crise ; celle-ci est régie plutôt par des seuils de vigilance, d'alerte et de crise au travers des arrêtés sécheresse.

Le DOE est visé au niveau des points de référence définis par ailleurs ; il doit être atteint en moyenne 8 années sur 10.

Ainsi, il est proposé de fixer les DOE du bassin sur les 7 points de référence au niveau des QMNA5 calculés en phase 3. Ils sont rappelés dans le tableau ci-dessous.

Points de référence	DOE proposé en l/s (= QMNA5)
La Payre (amont Vérone)	48
La Véronne	12
La Payre intermédiaire	29
L'Ozon	10
La Payre aval	78
Le Lavézon (amont Rieutord)	15
Le Rieutord	4

Figure 7 : Proposition de DOE aux points de référence

Théoriquement, le suivi du respect des DOE nécessite une station de mesure des débits en continu, ou au moins d'une possibilité de reconstitution des débits (addition, extrapolation, etc.). Ceci n'est pas le cas sur les bassins de la Payre et du Lavézon, qui ne comportent aucune station de ce type, hormis les stations temporaires installées dans le cadre de l'étude.

Le suivi plus rudimentaire de présence ou non d'écoulement au droit des points de référence pourrait être une solution de suivi intermédiaire et moins coûteuse, mais néanmoins très pertinente sur ce type de bassin et cours d'eau.

4.2 RETOUR SUR LE PHENOMENE DES ECLUSEES

Grâce à l'implantation de stations hydrométriques temporaires et aux mesures de débit en continu, il a pu être mis en évidence un phénomène d'éclusées sur la Payre au droit de la station.

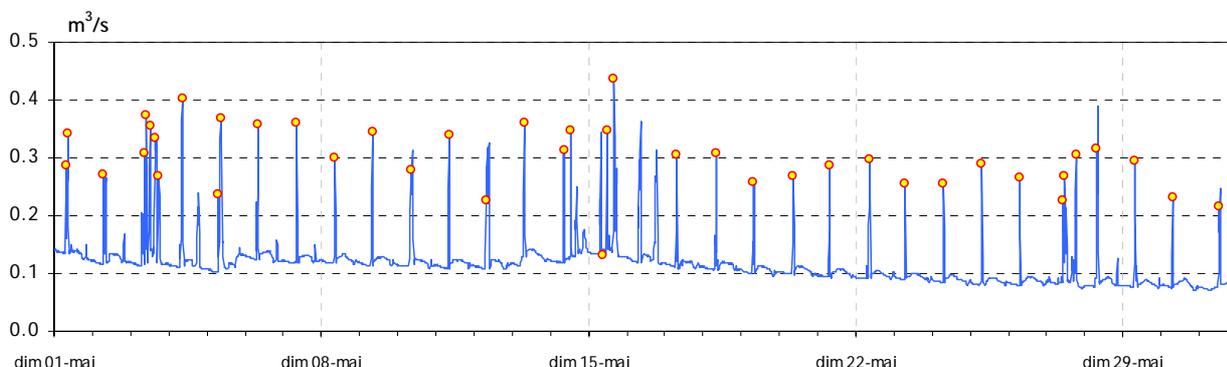


Figure 8 : Exemple de pics de débit (éclusées) sur la Payre

L'origine de ces éclusées a été débattue en comité de pilotage. Dans un premier temps, l'origine anthropique de ces variations a été recherchée. Néanmoins, l'hypothèse la plus plausible était celle d'une origine naturelle sur le bassin de la Véronne.

Cette hypothèse a pu être confirmée grâce au déplacement de la station Eaucéa le 7 mars 2012 sur la Véronne, juste à l'aval de la source de la grande Fontaine à Chomérac, qui est la principale alimentation de la Véronne, notamment en étiage.

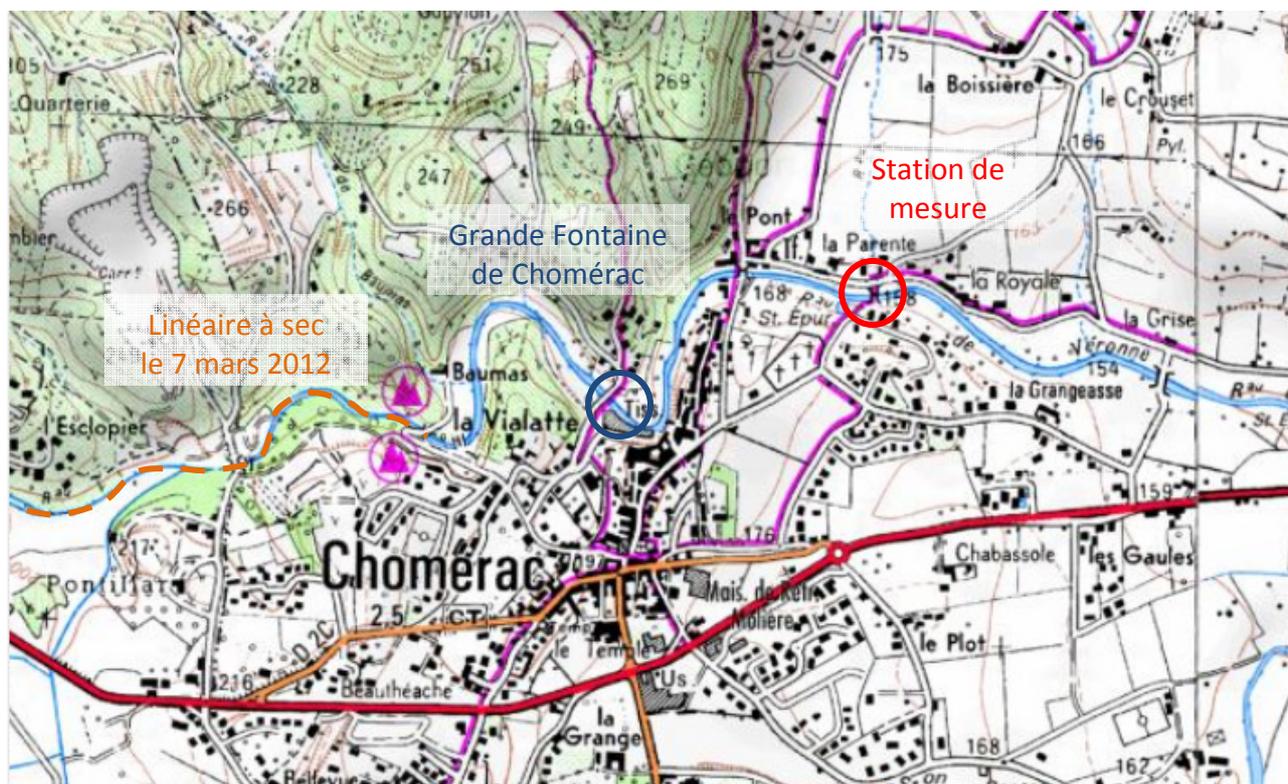
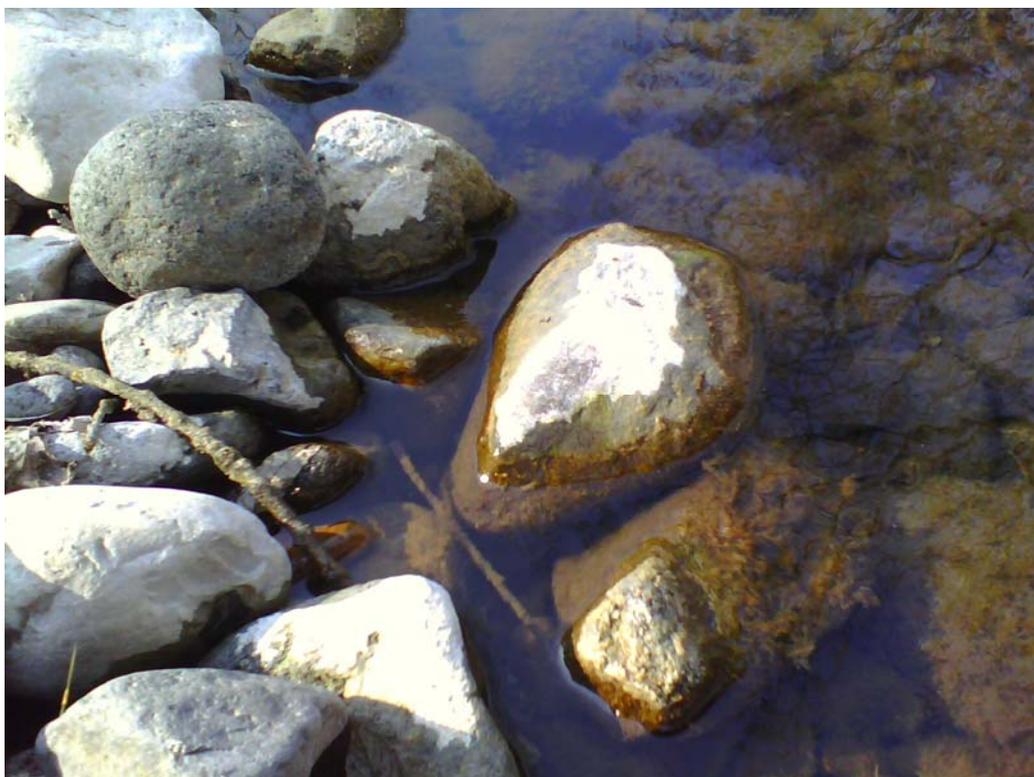


Figure 9 : Localisation de la station sur la Véronne, installée le 07/03/2012



Figure 10 : Photo de la station sous le pont du lieu-dit "La Parente"

Lors de l'installation, des marques claires de variations de niveau d'eau étaient visibles (pierres mouillées, mousses, etc.). Le linéaire entre la source de la Grande Fontaine et la station a été parcouru à pied et cela a pu confirmer l'origine du phénomène. La partie en amont de la source était à sec le 7 mars 2012, excluant une provenance des éclusées depuis l'amont du bassin.



Ceci a été confirmé par les relevés de la station (cf. Figure 11). Le marnage au mois de mars, au droit du pont et de la station, a pu atteindre entre 10 et 30 cm, et ce tous les jours, alors même qu'aucune pluie n'est tombée sur le bassin pendant plusieurs jours.

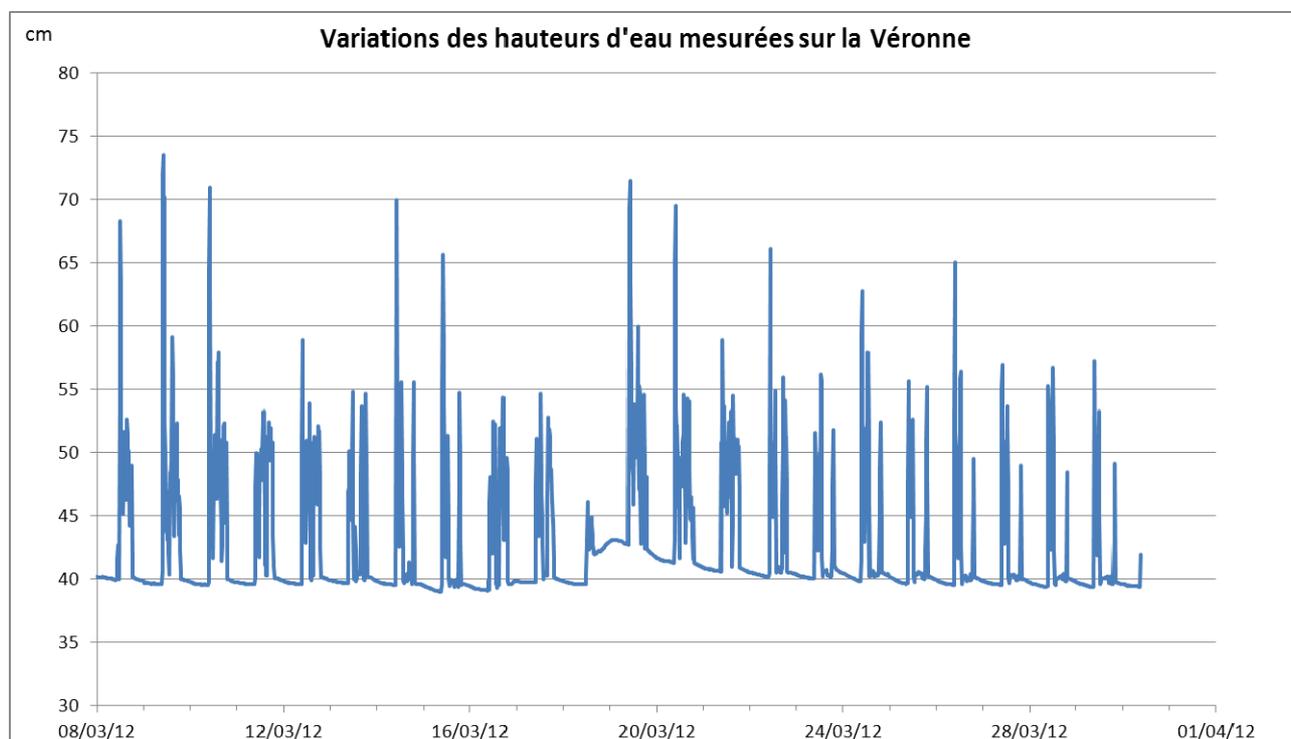


Figure 11 : Hauteurs mesurées sur la Véronne à Chomérac

Ceci est bien la preuve d'un fonctionnement par intermittence de la source, phénomène très original, lié vraisemblablement aux circulations souterraines karstiques.

5 CONCLUSION DE L'ETUDE

L'étude de détermination des volumes prélevables des bassins Payre et Lavézon a permis de poser et analyser la ressource en eau du bassin versant et les usages qui en dépendent.

Elle a été aussi l'occasion de mettre en évidence **les fortes contraintes qui pèsent sur les milieux aquatiques, liées à l'hydrologie naturelle extrêmement faible en étiage** (assecs nombreux et de longue durée).

Les principaux usages se sont donc depuis longtemps appuyés sur les ressources en eau les plus robustes : les sources pérennes issues des aquifères basaltiques du plateau des Coirons, et le Rhône et sa nappe alluviale "étendue".

L'extrême tension sur la ressource en eau ne permet plus aujourd'hui de développer les usages. **Un gel des prélèvements doit être envisagé**, même ceux pour l'alimentation des populations, avec une recherche de nouvelles ressources pour faire face à la hausse de population.

Au cours de ces dernières années, la population a augmenté mais il n'a été observé que peu d'évolution du niveau de prélèvement. Il convient toutefois de préciser que dans cette même période ont été effectués des travaux d'amélioration des rendements des réseaux qui ont en partie compensé l'augmentation des besoins de la population. Attention donc à l'effet plateau momentané avant une reprise de la hausse dans les années à venir.

De plus, la population a été sensibilisée aux économies d'eau sur cette période, ce qui a pu contribuer à une baisse des besoins individuels. Toutefois, peu d'information est actuellement disponible sur les marges de manœuvre restantes en termes d'économies d'eau (quel niveau d'effort la population est-elle prête à consentir ?)

Il reste néanmoins un gisement de réduction des besoins en eau par un changement des pratiques individuelles et collectives (au-delà de ce qui est pratiqué aujourd'hui). Il est important de faire perdurer la sensibilisation de tous à ces questions.

Notamment, le recours aux ressources alternatives par les particuliers (forages ou pompages individuels, souvent non déclarés), par leur effet cumulatif, peut à terme poser des problèmes vis-à-vis des milieux aquatiques. Rappelons qu'en régime méditerranéen, la survie des espèces dans des cours d'eau qui s'assèchent peut reposer sur quelques gours ou trous d'eau non connectés entre eux, **qu'il convient de ne pas assécher pour l'arrosage des pelouses !**



**ATTEINDRE
L'ÉQUILIBRE QUANTITATIF
EN AMÉLIORANT
LE PARTAGE
DE LA RESSOURCE EN EAU
ET EN ANTICIPANT
L'AVENIR**

ÉTUDES D'ESTIMATION DES VOLUMES PRÉLEVABLES GLOBAUX

Les études volumes prélevables visent à améliorer la connaissance des ressources en eau locale dans les territoires en déficit de ressource.

Elles doivent aboutir à la détermination d'un volume prélevable global sur chaque territoire. Ce dernier servira par la suite à un ajustement des autorisations de prélèvement dans les rivières ou nappes concernées, en conformité avec les ressources disponibles et sans perturber le fonctionnement des milieux naturels.

Ces études sont également la première étape pour la définition de plans de gestion de la ressource et des étiages, intégrant des règles de partage de l'eau et des actions de réduction des prélèvements.

Les études volumes prélevables constituent une déclinaison opérationnelle du SDAGE et répondent aux objectifs de l'Orientation fondamentale 7 « Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir ».

Elles sont menées par des bureaux d'études sur 70 territoires en déficit du bassin Rhône-Méditerranée.

Maître d'ouvrage :

- Agence de l'eau Rhône-Méditerranée & Corse

Financeurs :

- Agence de l'eau Rhône-Méditerranée & Corse
- Région Rhône-Alpes

Bureau d'études :

- Eaucéa
- Eccel environnement